

Profitez d'un prix du kWh énergie garanti sans hausse pendant toute la durée du contrat⁽²⁾
Pas de mauvaise surprise pendant 2 ans, vous avez de la visibilité sur votre prix (abonnement et prix du kWh énergie)

Descriptif de l'offre ActiVert Électricité⁽¹⁾ pour les professionnels



L'offre

Offre de marché électricité d'une **durée de 1 ou 2 ans**, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite > 36 kVA.



Le prix

Un **prix du kWh fourni par ENGIE fixe⁽²⁾** pendant toute la durée du contrat (hors Parts Acheminement, Obligations et Garanties d'Origine et hors taxes).



Le Vert

ENGIE achète l'équivalent de **10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine** émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat.



L'option énergie verte

100 % d'électricité verte* si vous souscrivez l'option **Énergie Verte⁽³⁾**, au lieu de 10%.

*via l'achat de **Garanties d'Origine** garantissant l'injection sur le réseau d'électricité renouvelable à hauteur de votre consommation.



Jusqu'à - 15%** sur le prix du kWh la première année pour toute souscription d'un contrat ActiVert Électricité 2 ans

Mieux comprendre l'électricité verte et le mécanisme des Garanties d'Origine

Que l'on injecte sur le réseau de l'électricité verte ou non, au final, le courant livré au client est le même. ENGIE s'engage à acheter des garanties d'origine émises par des producteurs d'électricité renouvelable, qui attestent que de l'électricité renouvelable est injectée sur le réseau, à hauteur de 10% de votre consommation ou 100% si vous choisissez l'option Énergie Verte.



Vous contribuez ainsi au développement des énergies renouvelables. Et encore plus, si vous prenez l'option Énergie Verte avec un pourcentage de 100% de Garanties d'Origine dans votre offre.

Gérez au quotidien votre énergie dans votre Espace Client

Espace sécurisé accessible en ligne 24h/24⁽⁴⁾ sur pro.engie.fr pour suivre vos consommations et factures, et activer vos e-services.

Modification de manière sécurisée, de vos données (contact, adresse, coordonnées bancaires..) **et de vos modes de paiement** (prélèvement, mensualisation⁽⁵⁾, facturation mensuelle au réel)

Facture électronique⁽⁶⁾ avec même valeur juridique qu'une facture en version papier. Vos **duplicata de factures** sont gratuits et téléchargeables à tout moment⁽⁴⁾.

Consultation à tout moment & Historique de conso

Un suivi de vos **consommations** et de vos **factures** associées pendant 5 ans.



La Facture Mensuelle au Réel,

Chaque mois, vous payez que ce que vous consommez réellement ! (service nécessitant un compteur communicant)

ENGIE répond aux questions que vous vous posez sur votre contrat et facture

Païement de vos factures

possible par prélèvement automatique à **date fixe** ou par carte bancaire via le Service Vocal Interactif, par chèque ou TIP **15 jours après la date d'émission de la facture**.



Reconduction automatique

pour la même durée que la durée initiale du contrat sauf indication contraire de votre part.

Résiliation

anticipée possible sous conditions, sans aucun frais à échéance du contrat.



PENSEZ-Y !

Le **prélèvement automatique** est une gestion de vos paiements sécurisée et simplifiée. Pas de dépôt de garantie avec ce mode de paiement.

Depuis le 01/02/25 :

Retour possible au Tarif réglementé de vente d'électricité, si vous en faites la demande, et que vous n'êtes pas concerné par la fin des tarifs réglementés prévue par la loi Energie et Climat.

ENGIE à vos côtés pour mieux et moins consommer

Ma Conso

Un suivi et une visualisation de vos consommations d'énergie pour éviter les potentielles sorties de trésorerie.

Un pilotage de votre budget et de vos consommations depuis votre **Espace Client** (tableau de bord, des conseils utiles et écogestes).

Le Bilan conseil

Une mise en relation gratuite 1 fois par an avec un conseiller qualifié, pour des **conseils personnalisés sur votre contrat d'énergie et vos consommations !** réservé aux clients ENGIE ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA.

Le bilan économie d'énergie

Des conseils adaptés à votre situation pour diminuer votre consommation et connaître les aides disponibles.

Bilan gratuit réalisable en 10 minutes, en ligne sur notre site internet <https://pro.engie.fr>

**** Réduction valable en cas de changement de fournisseur :** -15% sur le prix du kWh hors toutes taxes la première année pour une souscription d'un contrat de vente ActiVert Électricité 2 ans avec une puissance souscrite supérieure à 36 kVA, jusqu'au 30/09/25. En cas de mise en service, cette réduction est de -10%.

(1) Offre Électricité ActiVert : Offre de marché électricité d'une durée de 1 ou 2 ans, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite supérieure à 36 kVA. Le Fournisseur garantit un prix sur la durée initiale du Contrat sans hausse du Prix de l'Électricité, hors Part Acheminement, hors Prix de la Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine et hors impôts, taxes, et contributions de toute nature. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat. Une Garantie d'Origine certifie que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les Garanties d'origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie.

En souscrivant une offre à prix de marché en Électricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes : être un consommateur final non domestique, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

(2) Prix de l'Électricité garanti sans hausse hors prix de l'Acheminement, hors Prix de la Part Obligations, hors coût résultant de l'achat des Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes et contributions de toute nature. Le prix de l'Acheminement correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité en vigueur. La Part Obligations correspond aux coûts induits par la réglementation applicable relative aux certificats d'économies d'énergie et aux garanties de capacité (cf. code de l'énergie, articles L221-1 et suivants et articles L335-1 et suivants).

(3) L'option Énergie Verte garantit que pour chaque kWh consommé, le fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire au-delà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client. Le prix de l'option Énergie Verte est fixe sur la durée initiale du contrat. L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture. Le prix de l'option Énergie Verte est défini dans vos Conditions Particulières de vente.

(4) Sauf période de maintenance de l'Espace Client.

(5) Service soumis au prélèvement automatique.

(6) L'accès à ce service est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et au choix du prélèvement automatique.